

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 MARS 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2024.26

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	22	Pour :	22
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 7 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le treize mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : M. Félix MANERO pouvoir à M. Patrick FERRARI, Mme Thérèse FOISSAC pouvoir à Mme Christine MERLE-JOSE.

Absent(s) excusé(s) : Mme Valérie DREUILHE, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Caroline ANDREU, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : M. DUBLIN.

Objet de la délibération : DELEGATION DE SIGNATURE POUR DOCUMENTS SERVICE CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

Exposé :

Les documents que le service culture, sport et vie associative doit soumettre à la signature du maire, sont nombreux. Ils sont par ailleurs parfois transmis par les partenaires en dernière limite des délais de mise en œuvre des projets ou actions diverses concernées.

Il est ainsi proposé de lister tous les documents que le Conseil municipal autorise le Maire à signer. Cela permettra une gestion plus réactive et efficace des projets suivis par le service culture, sport et vie associative.

La liste des documents proposés pour entrer dans le périmètre est la suivante :

- Contrats/conventions avec des équipes artistiques, culturelles ou établissements culturels quel que soit leur statut, liés à l'achat, la production de spectacles, ou tout autre projet artistique (contrats de cession, de co-réalisation, de co-production, conventions diverses de partenariat liées à des actions culturelles, ...),
- Conventions liées à des partenariats artistiques, culturels ou sportifs avec des collectivités territoriales ou EPCI (Toulouse Métropole, Conseil Départemental, Conseil Régional, communes ou structures intercommunales),
- Conventions liées à des actions culturelles, sportives ou associatives avec l'Etat, y compris ses directions déconcentrées (ex : Education Nationale : Agrément intervenante musique dans les écoles, convention Danse à l'école, ...),
- Conventions avec des structures sportives ou culturelles à l'échelle départementale, régionale ou nationale telles que les Fédérations sportives ou groupements nationaux,
- Conventions avec les Associations d'Aucamville ou d'autres villes intervenant sur le territoire.
- et de manière générale les conventions ou contrats avec tout type d'organisme intervenant dans le champ des politiques culturelle, sportive ou associative.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1611-4 et L2311-7,
Vu l'avis favorable du bureau municipal du 7 février 2024,

Entendu l'exposé de M. IGOUNET, Deuxième Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : d'autoriser le Maire à signer jusqu'aux prochaines élections municipales les documents suivants :

- Contrats/conventions avec des équipes artistiques, culturelles ou établissements culturels quel que soit leur statut, liés à l'achat, la production de spectacles, ou tout autre projet artistique (contrats de cession, de co-réalisation, de co-production, conventions diverses de partenariat liées à des actions culturelles, ...),
- Conventions liées à des partenariats artistiques, culturels ou sportifs avec des collectivités territoriales ou EPCI (Toulouse Métropole, Conseil Départemental, Conseil Régional, communes ou structures intercommunales),
- Conventions liées à des actions culturelles, sportives ou associatives avec l'Etat, y compris ses directions déconcentrées (ex : Education Nationale : Agrément intervenante musique dans les écoles, convention Danse à l'école, ...),
- Conventions avec des structures sportives ou culturelles à l'échelle départementale, régionale ou nationale telles que les Fédérations sportives ou groupements nationaux,

- Conventions avec les Associations d'Aucamville ou d'autres villes intervenant sur le territoire.
- et de manière générale les conventions ou contrats avec tout type d'organisme intervenant dans le champ des politiques culturelle, sportive ou associative.

Le Maire,

Gérard ANDRE

